



## Prise d'activité avec ouverture d'établissement principal sur le Greffe de Rennes – Siège hors ressort

**Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises  
2, avenue de la Préfecture – CS 64204  
35042 RENNES Cedex

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee du code <<< [SIRET – NAF](#) >>>

### Dans tous les cas

- ✓ Extrait **K Bis** original datant de moins de 3 mois du siège social hors ressort, mentionnant « constitution de la société sans activité »
- ✓ <<<[Imprimé M2](#)>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets ou **si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<[www.cfenet.fr](http://www.cfenet.fr)>>>**
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **38.87 €** libellé à l'ordre du **Greffe du Tribunal de Commerce du siège hors ressort**

### Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité ou requête + **27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

### Si création (sans acquisition de fonds)

- ✓ Chèque de **197.35 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes (si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président ou si EURL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 86.75 €)

### Si acquisition de fonds ou apport partiel d'actif

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Attestation de parution du journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **227.01 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

### Si prise en location gérance

- ✓ Copie de l'acte de location gérance et Journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **192.66 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

### Si achat de clientèle ou achat de licence IV

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Chèque de **197.35 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**Si achat de fonds de commerce en liquidation judiciaire**

- ✓ Copie du jugement ou copie de l'acte
- ✓ Chèque de **184.91 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes  
(si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président ou si EURL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 74.31 €)

**Si donation ou licitation partage ou dévolution successorale ou attribution par voie de partage**

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Chèque de **227.01 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**Si acquisition par voie de fusion ou fusion scission**

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Attestation de parution dans un journal d'annonces légales. Pour la SNC ou la SCS, copie du JAL d'insertion
- ✓ Extrait **K Bis** de la société absorbée lorsqu'elle se situe hors ressort
- ✓ Chèque de **227.01 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**Si suite à TUP (Transmission Universelle de Patrimoine)**

- ✓ Extrait **K Bis** de la société transmise lorsqu'elle se situe hors ressort
- ✓ Chèque de **197.35 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET**